

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le six décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'YVILLE-SUR-SEINE, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. LE GALLO François, Maire.

Étaient présents : MM GUILMOT Jean-Pierre, VASTEL Guillaume, DECAUX Nicolas, CHERON Dominique, WEBER François, LARCHEVEQUE Marc, MMES BAUDIN Marie-Thérèse, BIENFAIT-LOISEL Nadine, DECHAMPS Catherine, SOMMELLA Hélène

Secrétaire de séance : Mme SOMMELLA Hélène

Approbation du procès-verbal du 31 octobre 2017

Le procès-verbal de la réunion du 31 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Révision des tarifs communaux Délib n°35/2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs communaux pour l'année 2018 :

- **Cantine scolaire** : Demi-pension : 2.63 €
Repas occasionnel : 3.46 €
Repas personne adulte : 3.94 €
- **Garderie périscolaire** : 2.31 € l'heure et 1.16 € la demi-heure
2.31 € de 16h30 à 17h (le goûter est compris dans le tarif)
Réduction de 50 % des tarifs pour les enfants du personnel communal soit 1.16 € l'heure et 0.58 € la demi-heure
- **Lac de pêche** : Le Conseil Municipal fixera le tarif lors du vote du budget 2018.
-
- **Cimetière** : Tarifs concession et espace cinéraire

	Terrain tombe 2m2	Cavurne	Case columbarium	Taxes 2 ^{ème} et 3 ^{ème} urne	Jardin du souvenir (dispersion)
Concession 15 ANS	130 €	575€	475€	30 €	30 €
Concession 30 ANS	150€	1 150€	950€		
Concession 50 ANS	220€				

- **Salle polyvalente** :

	Habitant d'Yville	Hors commune
Location 1 soirée	195 €	370 €
Location 1 week-end	321 €	580 €
caution	500 €	
Location estrades (8 éléments)	25 €	

Mise en place du nouveau régime indemnitaire du personnel (RIFSEEP) Délib n°36/2017

Le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution. Le RIFSEEP comprend deux parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.
- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public embauchés pour une durée de 4 mois ou plus, exerçant les fonctions du cadre d'emploi concerné. Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

- Les rédacteurs
- Les adjoints administratifs
- Les adjoints techniques
- Les ATSEM

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'instaurer l'IFSE et le CIA et de maintenir le montant indemnitaire antérieur lors du passage en RIFSEEP. Les primes et indemnités seront revalorisées dans les limites fixées par les textes de référence.

Autorisation d'engagement des dépenses pour l'année 2018 Délib n°37/2017

Le Maire explique qu'en début d'exercice et jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement de l'année précédente, hors emprunt. Une délibération en ce sens est nécessaire et doit être renouvelée chaque année.

À l'unanimité, les membres présents donnent autorisation au Maire d'engager en 2018, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement de l'année 2017, hors emprunt.

Approbation du dernier rapport de la CLECT Délib n°38/2017

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la création de la Métropole Rouen Normandie, l'extension de ses compétences et du service commun entre la Métropole et la commune du Trait.

Prise en charge partielle du traitement des nids de frelons asiatiques Délib n°39/2017

Le Conseil Municipal après en avoir discuté décide à l'unanimité d'une participation financière de 50 € pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques par une entreprise spécialisée durant l'année 2018. La commune sera avertie avant l'intervention et une facture devra être présentée à l'issue du traitement.

Réfection du mur du presbytère Délib n°40/2017

Le Maire expose la nécessité de réparer et d'étancher le mur en pierre du presbytère qui est déjà dégradé. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier la restauration du mur à l'entreprise Printemps pour un coût qui s'élève à 8 742 € HT.

Avis sur prorogation de l'exploitation Cemex Délib n°41/2017

Le Maire informe qu'une enquête publique pour la prorogation de l'exploitation de la carrière Cemex, située sur la commune d'Anneville est en cours. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal émet un avis favorable considérant que la Commune d'Yville est peu concernée par le fonctionnement de cette carrière.

Questions diverses

Remplacement du lave-vaisselle de la salle polyvalente

Il est envisagé le remplacement du lave-vaisselle de la salle polyvalente. Aujourd'hui, un seul devis nous est parvenu. Le sujet sera examiné lors d'une prochaine réunion.

Fin de la séance à 21 heures 30.